



Avenant n°1

Convention de partenariat

entre

la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart

et

la Mairie de Combs-la-ville

Entre :

La Mairie de Combs-la-ville, Esplanade Charles de Gaulle, 77385 Combs-la-Ville Cedex

Représentée par Guy Geoffroy en sa qualité de Maire, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention du 26 novembre 2018 par délibération du Conseil Municipal en date du

Et :

la **Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart**, dont le siège est à Moissy Cramayel (77550), Immeuble le Sextant, 462 rue B. Delessert

Représentée par Eric Bareille, Président de la MDEF de Sénart

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Les parties s'entendent pour procéder à la modification de la convention du 28 novembre 2018, et notamment son article 4, dans les conditions ci-après :

4. Dispositions financières

La commune de Combs-la-Ville accorde un financement de fonctionnement d'un montant de 20.757 euros pour l'année 2019-2020 à la MDEF de Sénart pour l'accueil et de l'orientation du public en recherche d'emploi et la mise à disposition, par la MDEF de Sénart, d'un conseiller à hauteur de 15h00 par semaine, toutes charges comprises, (salaire chargé ainsi que les frais de fonctionnement et les déplacements aller-retour entre le siège de la MDEF de Sénart et le lieu de la permanence d'accueil selon le barème kilométrique en vigueur). Ce montant sera fixé chaque année par un avenant à la convention.

Le versement s'effectuera en trois fois :

- Le 31 janvier pour un montant de 6919 euros ;
- Le 30 mars pour un montant de 6919 euros ;
- Le 30 juin pour un montant de 6919 euros.

Il est précisé que les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Combs-la-Ville en deux exemplaires originaux.

Le

Pour la commune de Combs-la-Ville

Le Maire

Guy GEOFFROY

Pour la MDEF de Sénart

Eric Bareille

Président